



Manifestation nationale pour l'Education à Paris **Samedi 6 avril 2013**

13 h 30 - Place de la Bastille

Appel en page 2

2 dates à retenir

*Journée de formation syndicale FSU 93
Austérité-inégalités - Et l'école ?
Refonder ou replâtrer ?*

**Jeudi 16 mai 2013
de 9 h à 16 h**

Auditorium
de la Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny

*Dans le bulletin FSU 93 n°129,
vous trouverez les autorisations d'absence à envoyer
à votre IEN avant le 16 avril 2013*

**Réunion «retraitables et
futurs retraités»**

**Mercredi 15 mai 2013
de 9 h 45 à 12 h**

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny

Sommaire :

p.1 et 2 : Manifestation du 6 avril 2013 ; Stage syndical FSU du 16 mai 2013
Réunion «retraitables et futurs retraités» du 15 mai 2013.
p.3 et 4 : Bilan des permutations 2013 ; Mouvement intra départemental 2013

Bilan des permutations 2013

Statistiques permutations 2013

Participants	Motif	Satisfaits	Pourcentage
2788	Toutes demandes	175	6,3 %
dont 730	Rapprochement de conjoint	141	19,31 %
dont 35	800 points exceptionnels MDPH	33	94 %
dont 2024	Non rapprochement de conjoint, ni MDPH	1	0,05 %

175 collègues ont pu sortir du 93, voici leur répartition par département et le barème le plus petit pour sortir de notre département.

Sortants du 93

N°	Département	Nombre de collègues admis 1er, 2nd, 3ème ou autre vœu	Barème le plus petit
05	HAUTES-ALPES	2	610
06	ALPES-MARITIMES	1	565
09	ARIEGE	1	698
10	AUBE	1	1137
13	BOUCHES-DU-RHONE	7	557
16	CHARENTE	1	782
18	CHER	1	555
22	COTES D'ARMOR	1	1141,33
25	DOUBS	1	733
27	EURE	1	609
29	FINISTERE	1	1176
33	GIRONDE	3	643
34	HERAULT	3	826
35	ILLE-ET-VILAINE	3	576
37	INDRE-ET-LOIRE	2	565
38	ISERE	3	572
40	LANDES	1	1076
41	LOIR-ET-CHER	1	836
42	LOIRE	1	585
44	LOIRE-ATLANTIQUE	4	586
45	LOIRET	2	362
47	LOT-ET-GARONNE	1	576
49	MAINE-ET-LOIRE	3	585
56	MORBIHAN	3	791
59	NORD	2	546
60	OISE	2	555
61	ORNE	1	528
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	1	903
66	PYRENEES-ORIENTALES	1	971,49
69	RHONE	1	592,33
75	PARIS	2	882
76	SEINE-MARITIME	2	586
77	SEINE-ET-MARNE	50	552
78	YVELINES	4	543
79	DEUX-SEVRES	1	597
82	TARN-ET-GARONNE	1	641
83	VAR	5	785
86	VIENNE	1	833
88	VOSGES	1	903
89	YONNE	2	376
91	ESSONNE	4	665
92	HAUTS-DE-SEINE	11	500
94	VAL-DE-MARNE	16	536
95	VAL-D'OISE	16	517
972	MARTINIQUE	2	598
973	GUYANE	1	166

Extrait de la déclaration des élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD du 25 mars 2013

Mr le Directeur Académique, mesdames, messieurs,
...La CAPD d'aujourd'hui va examiner les exeat exceptionnels.

Or les résultats des permutations, publiés lundi 11 mars, doivent être aussi étudiés.

Pour la deuxième année consécutive, les possibilités de changer de département sont particulièrement réduites. De nombreux collègues vont se retrouver dans des situations personnelles et professionnelles difficiles. Seulement 21 % des collègues ont pu muter nationalement.

Dans notre département, seulement 175 collègues sur 2788 ont obtenu leur mutation. Un taux de satisfaction de 6% (taux déjà très faible l'an dernier avec 8,6%).

Jamais, il n'a été si difficile de changer de département. Le ministère avait pourtant annoncé, il y a quelques années, que la mobilité serait favorisée, que la grande majorité des demandeurs aurait satisfaction.

Le ministère s'est évertué depuis 2007 à modifier les règles sans aucune réelle concertation avec les représentants du personnel, puis en 2012 a continué de prioriser les points pour rapprochement de conjoint et les situations de handicap.

Quand le ministère prendra-t-il en compte les collègues ayant de l'ancienneté dans un département ? Dans notre département, même avec 25 ans depuis la titularisation, on ne part pas.

Ainsi aux difficultés croissantes de l'exercice du métier, au blocage des rémunérations, au non remplacement des maîtres absents, à la diminution des postes de RASED s'ajoute la très forte limitation des possibilités de mobilité.

De nombreux collègues se verront contraints de choisir entre leur vie professionnelle et leur vie familiale. Beaucoup d'entre eux font leur demande pour suivre leur conjoint suite à une mutation professionnelle.

Le SNUipp rappelle qu'il est absolument nécessaire de remettre à plat les règles de mutation et d'améliorer la mobilité des enseignants, en travaillant sur l'ensemble des paramètres, y compris la question de l'attractivité des départements mais également du métier (recrutement, conditions de travail, salaires, éducation prioritaire, etc...).

Dans notre département, la grande ancienneté et le renouvellement du vœu n°1 ne sont plus pris en compte depuis plusieurs années. De ce fait on constate toujours que seuls les rapprochements de conjoint ou les dossiers MDPH permutent, mis à part pour la Guyane.

Même si 90% des dossiers MDPH ont obtenu une mutation, dans notre département 2 collègues ayant eu les 800 points ne sont pas partis.

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU 93 exige que tout soit fait pour favoriser les Exeat-Ineat lors de cette CAPD et lors de la CAPD de juin en espérant que ces exeat soient suivis d'ineat. Nous vous demandons aussi de revoir les critères d'accord d'exeat car même si le rapprochement de conjoint a été servi, il n'en reste pas moins que des collègues ayant plus de 3 ans de séparation avec enfants, n'ont rien obtenu.

Groupe de travail : Bilan des permutations 2013 au Ministère

Un groupe de travail s'est tenu mardi 19 mars à la direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH), pour établir un bilan des résultats catastrophiques des permutations informatisées 2013. Une élue du SNUipp-FSU 93 siège à la CAPN et participe à ce groupe.

La DGRH reconnaît qu'on ne peut se satisfaire de 21 % de satisfaction nationalement, conséquence de la conjonction de plusieurs facteurs déjà connus :

- suppressions d'emplois des dernières années,
- nombre de départs à la retraite non connus,
- manque d'attractivité de certains départements.

Mais un autre critère a joué cette année, pointé d'ailleurs par le SNUipp : la restriction du calibrage (le solde en postes souhaité à l'issue des permutations) arrêté en janvier par les recteurs et les DASEN de la plupart des départements du fait du manque de visibilité des différentes mesures qui impacteront la rentrée :

- candidatures aux différents concours avec un rendement problématique quand le nombre de candidats pourrait être insuffisant au regard du nombre de postes à pourvoir,
- évolution démographique en hausse dans certaines académies avec la nécessité de créer des postes (Créteil et Versailles).

Le SNUipp a demandé un engagement plus ferme au ministère. Il demande à nouveau que des directives écrites et claires soient données aux DASEN afin de régler dès maintenant les situations humaines les plus difficiles et une phase d'ineat-exeat effective permettant de satisfaire les demandes du plus grand nombre de collègues.

Démarches EXEAT-INEAT

Si vous souhaitez que les élus du personnel SNUipp-FSU suivent votre dossier, envoyez-nous un double de la fiche de candidature et des documents fournis à la DSDEN pour l'exeat, et un double de l'ineat au SNUipp-FSU du département d'accueil.

Vous n'avez pas obtenu satisfaction aux mutations, vous pouvez faire une demande d'exeat-ineat non compensé.

Cette année encore, la DSDEN a fait parvenir dans les écoles la circulaire pour les demandes d'exeat. Vous devez :

- **remplir la fiche de candidature et l'envoyer à la DSDEN avant le 26 avril 2013 par voie directe.** Le dossier d'exeat est téléchargeable sur le site de la DSDEN 93.
- **faire une demande manuscrite d'ineat**, adressé à/ou aux **Directeurs Académiques du ou (des) département(s) souhaité(s)** sous couvert du Directeur Académique de Seine-Saint-Denis (modèles d'ineat sur le site du SNUipp-FSU <http://www.snuipp.fr/93>).
- **préciser la motivation de la demande et fournir les documents justifiant de votre situation très précisément** (rapprochement de conjoints, attestation d'employeur, photocopie livret de famille...). **Documents à fournir en double exemplaire.** Nous vous conseillons aussi d'envoyer **directement** à la DSDEN du département sollicité une copie de votre demande d'ineat.

La CAPD concernant les exeat se réunira le lundi 3 juin 2013. Réponse le lendemain.

Mouvement intra départemental 2013

**Pour un suivi personnalisé, envoyez-nous
le double de votre accusé
et tous les documents que vous envoyez
au service du mouvement.**

L'accusé de réception récapitulant votre saisie au mouvement intra départemental est arrivé dans votre boîte I-Prof.

Malgré la demande du SNUipp de faire valoir chaque élément du barème (AGS, points supplémentaires, etc.), seuls apparaissent les points enfant(s), ce qui ne vous permet pas de vérifier tous les éléments du barème.

Vérifiez que tous vos vœux correspondent bien à votre saisie.

Vous ne devez renvoyer votre accusé de réception que :

- si le nombre d'enfants est erroné (joindre une copie du livret de famille),
- si vous souhaitez annuler un ou plusieurs vœux,
- si vous souhaitez annuler votre participation au mouvement (barrer en rouge et noter "annulation de participation").

Rappel :

- Si vous êtes à titre provisoire, vous devez envoyer aussi le bordereau mouvement complémentaire.
- Si vous devez faire valoir des points supplémentaires, vous devez renvoyer aussi le bordereau "points supplémentaires".

8 avril 2013	Date limite de retour à la DSDEN de l'accusé de réception daté et signé par le candidat en cas de suppression de vœu ou d'annulation de la participation au mouvement
A partir du 13 mai 2013	Affichage des résultats provisoires
21 mai 2013	CAPD de validation du mouvement
22 mai 2013	Communication des résultats définitifs du mouvement

Réforme des rythmes scolaires et Mouvement

Le DASEN s'engage à tenir, sur le site de la DSDEN, une liste mise à jour des villes mentionnant leur décision quant à l'application de la réforme sur les rythmes scolaires en 2013 ou en 2014 jusqu'au 1er avril.

Il vous sera possible de barrer, sur l'accusé de réception, les vœux sur des villes dont les rythmes scolaires ne correspondent plus à vos choix, à renvoyer au plus tard le 8 avril 2013.